

**procès-verbal de
l'assemblée générale ordinaire
de la ligue Île-de-France
du 17 juin 2017
au CREPS de Chatenay-Malabry**



LES CLUBS DU COMITÉ DE PARIS (75) PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

6 clubs sur 8 soit 53 voix sur 61 possibles

CSM Finances	6 voix	Paris UC	10 voix	Stade Français	5 voix
Martigua SCL	6 voix	Paris SC	13 voix	Paris HB	13 voix

► **2 clubs du comité de Paris absents, soit 8 voix**

US Métropolitaine des Transports	4 voix	Paris 18 ^e	4 voix
----------------------------------	--------	-----------------------	--------

LES CLUBS SPORT EN ENTREPRISE (CORPO.) PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

1 clubs sur 10 soit 2 voix sur 11 possibles

AS Bon Conseil	2 voix
----------------	--------

► **9 clubs Sport en entreprise (corpo.) absents, soit 9 voix**

ASC BNP Paribas	1 voix	IBM Paris HB	1 voix	AS Banque de France	1 voix
Accenture Solucom HBC	2 voix	Barjots ESSEC Team	1 voix	Rondelle HBC	1 voix
ESCP Europe HB Alumni	1 voix	Ponts HB Vieux	1 voix	Audencia Alumni	2 voix

LES CLUBS DU COMITÉ DE LA SEINE-ET-MARNE (77) PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

24 clubs sur 42, soit 147 voix sur 220 possibles

Avon SC	7 voix	Le Mée Sports	7 voix	AS Chelles	6 voix
Coulommiers HBC	5 voix	US Lagny	7 voix	CS Meaux	7 voix
US Melun Dammarie	6 voix	CS Monterelais	7 voix	UMS Pontault-Combault	8 voix
Torcy HB MLV	6 voix	US Vaires EC	6 voix	USM Villeparisis	5 voix
HBC du Loing	4 voix	HBC Thierrypontain	5 voix	Cesson Vert S ^t -Denis HB	7 voix
HBC Noisiel	4 voix	ASM Jouarre	7 voix	HBC La Théroouanne	4 voix
HBC Serris VE	8 voix	Sénart AHB	12 voix	HB Brie 77	13 voix
Courtry HB 77	2 voix	HBC Cannes-Écluse	3 voix	USM Perthes-en-Gatinois	1 voix

► **18 clubs du comité de la Seine-et-Marne absents, soit 73 voix**

AS Balneolitaire	2 voix	Clayes-Souilly Sportif	6 voix	US La Grande Paroisse	3 voix
USJM Mitry-Mory	5 voix	HBC Nangis	9 voix	Ent. Roissy-Ozoir	10 voix
SC Gretz-Tournan	4 voix	US Chatelet-en-Brie	4 voix	HBL Fontenay-Trésigny	4 voix
HBC Campésien	4 voix	AS S ^t -Mard	3 voix	CS Quincy-Voisin	3 voix
Ourcq HBC	4 voix	AS Marolles	1 voix	Provins HBC	3 voix
Mormant Ass. HB	5 voix	La Ferté Gaucher HB	2 voix	Juilly HBL	1 voix

LES CLUBS DU COMITÉ DES YVELINES (78) PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

13 clubs sur 40, soit 93 voix sur 215 possibles

CLOC Achères	7 voix	Cellois HB	5 voix	Le Chesnay YHB	8 voix
Élancourt-Maurepas HB	7 voix	AS Montigny-le-Bx	9 voix	Plaisir HBC	7 voix
AS Poissy	9 voix	Versailles HBC	7 voix	US Le Pecq	5 voix
Houilles-Le Vésinet-Carières HB	9 voix	TS Vicinois 88 HB	6 voix	HBC Conflans	10 voix
Limay HBC 78*	4 voix				

► **27 clubs du comité des Yvelines absents, soit 122 voix**

AS Mantaise	6 voix	CA Mantes-la-Ville	5 voix	HBC Beynes	5 voix
Aubergenville HB	3 voix	AS Bonnières	5 voix	HB Bougival	3 voix
AO Buc	2 voix	USM Les Clayes-/s-Bois	6 voix	AS S ^t -Cyr/Fontenay HB 78	6 voix
CO Gargenville	4 voix	US Houdan	6 voix	HB Bois-d'Arcy	4 voix

AS Louveciennes	4 voix	US Maisons-Laffitte	5 voix	Rambouillet Sports	5 voix
US S'-Arnoult	2 voix	HBC Vélizy	6 voix	ES Le Perray	4 voix
Triel HBC	5 voix	USHB Vernouillet/Verneuil	7 voix	HB Maulois	3 voix
Guyancourt HB	4 voix	ASC Trappes	4 voix	CSM Rosny	2 voix
AS Sartrouville	4 voix	AS HB Les Mureaux	6 voix	S'-Germain HB	4 voix

LES CLUBS DU COMITÉ DE L'ESSONNE (91) PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

22 clubs sur 41, soit 135 voix sur 219 possibles

Massy EHB	10 voix	S'-Michel Sport	8 voix	ES Montgeron	7 voix
AL Brétigny	7 voix	Bondoufle ACCE	6 voix	ES Brunoy	7 voix
HB Étampois	6 voix	SCA 2000 Évry	5 voix	Gif HBC	7 voix
AS Marcoussis	4 voix	Morsang-Fleury HB 91	9 voix	US Palaiseau	9 voix
S ^e -Geneviève Sports	5 voix	Savigny HB 91	12 voix	CO Les Ulis	3 voix
TU Verrières-le-Buisson	6 voix	AS Villebon-Longjumeau	6 voix	ES Viry-Chatillon	4 voix
Val-d'Hyerres	4 voix	HBC Lisses	6 voix	HBC Villabé	2 voix
Les Portes de l'Essonne HB	2 voix				

► 19 clubs du comité de l'Essonne absents, soit 84 voix

AS Corbeil-Essonnes	5 voix	HBC Dourdan	5 voix	Draveil HB	6 voix
AS Égly	4 voix	HBC Val-de-Seine	9 voix	H Mennecy VE	7 voix
US Ris-Orangis	3 voix	E. Igny-Vauhalla HB	5 voix	CH Angerville	2 voix
ES Breuillet	1 voix	AS Itteville	5 voix	HBC Limours	6 voix
CO Crosne	3 voix	USO Athis-Mons	4 voix	HBC Coudraysien	5 voix
AS St-Germain-lès-Arpajon	3 voix	AS Nozais	1 voix	Épinay-Villemoisson HBC	5 voix
Ballancourt VE HB	5 voix				

LES CLUBS DU COMITÉ DES HAUTS-DE-SEINE (92) PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

16 clubs sur 24, soit 115 voix sur 164 possibles

AC Boulogne-Billancourt	10 voix	ES Colombienne	7 voix	ASV Chatenay-Malabry	8 voix
HBC Antony	10 voix	COM Bagneux	3 voix	Bois-Colombes Sports	11 voix
Chaville HB	6 voix	Clamart HB	5 voix	Courbevoie HB	9 voix
AS Fontenay-aux-Roses	7 voix	AS Meudon	6 voix	CSM Puteaux	5 voix
Rueil AC	9 voix	Issy-Paris Hand	8 voix	Ville-d'Avray HB	4 voix
HBC Vaucresson	4 voix				

► 8 clubs du comité des Hauts-de-Seine absents, soit 49 voix

Asnières HBC	5 voix	CS Clichy	3 voix	USM Malakoff	9 voix
HBC Suresnes	6 voix	Stade de Vanves	7 voix	Levallois SC	9 voix
Issy HB Masc.	6 voix	ES Nanterre	4 voix		

LES CLUBS DU COMITÉ DE LA SEINE-SAINT-DENIS (93) PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

13 clubs sur 27, soit 88 voix sur 147 possibles

AS Bondy	7 voix	HBC Livry-Gargan	9 voix	Montreuil HB	8 voix
Noisy-le-Grand HB	8 voix	Aulnay HB	7 voix	Blanc-Mesnil Sport	8 voix
HBC du Bourget	5 voix	Montfermeil HB	7 voix	SO Rosny-/s-Bois	5 voix
ES Sevran	3 voix	Tremblay-en-France HB	7 voix	Villemomble HB	10 voix
USM Audonienne	4 voix				

► 14 clubs du comité de la Seine-Saint-Denis absents, soit 59 voix

HBC Gagny	7 voix	CM Aubervilliers	8 voix	AC Bobigny	3 voix
AS Drancy	2 voix	HBC Neuilly-s/-Marne	3 voix	Neuilly-Plaisance Sports	5 voix
HBC Noiséen	3 voix	AS Pierrefitte	3 voix	La Dionysienne HB	6 voix
Section Raincéenne HB	2 voix	HBC Romainville	6 voix	Lilas Pré HB	4 voix
Villepinte HBC	5 voix	Bagnolet HBC	2 voix		

LES CLUBS DU COMITÉ DU VAL-DE-MARNE (94) PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

23 clubs sur 33, soit 147 voix sur 193 possibles

US Alfortville	10 voix	US Créteil	9 voix	CSA Kremlin-Bicêtre	7 voix
AS S ^t -Mandé	9 voix	Stella Sports S ^t -Maur	10 voix	Réveil de Nogent	6 voix
US Ormesson	4 voix	SC Choisy-le-Roi	4 voix	US Fontenaysienne	6 voix
CA L'Haÿ-les-Roses	8 voix	ASA Maisons-Alfort	6 voix	Ent. Plesséenne	5 voix
ES Sucy	6 voix	CS Valenton	5 voix	Villiers EC	9 voix
Villeneuve-le-Roi HB	3 voix	ES Vitry	9 voix	Ass. S ^t -Maurice-du-Perreux	3 voix
Thiais HBC	5 voix	RSC Champigny	6 voix	Marolles HB	5 voix
Joinville HBA	5 voix	CHB Bry	5 voix		

► 9 clubs du comité du Val-de-Marne absent, soit 46 voix

US Ivry	10 voix	CA Boissy	4 voix	CSM Bonneuil	4 voix
HBC Cachan	5 voix	US Villejuif	5 voix	CO Chennevières	3 voix
La Caudacienne	4 voix	HBC Arcueilais	7 voix	Élan Chevilly-Larue	4 voix

LES CLUBS DU COMITÉ DU VAL-D'OISE (95) PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

19 clubs sur 28, soit 117 voix sur 152 possibles

COM Argenteuil	7 voix	HB S ^t -Brice 95	5 voix	CSM Eaubonne	6 voix
HBC Arnouville-lès-Gonesse	5 voix	HB Goussainville	5 voix	Stade Montmorency/Deuil/Enghien	7 voix
HVO HB L'Isle-Adam/Persan	4 voix	Ass. Roissy HB95	5 voix	S ^t -Gratien/Sannois HBC	8 voix
HBC S ^t -Leu/Taverny	7 voix	AS S ^t -Ouen-l'Aumône	8 voix	HBC Soisy-Andilly-Margency	7 voix
FB2M	9 voix	Montmagny HB	4 voix	Avenir de Survilliers	5 voix
HBC Villiers-le-Bel	5 voix	HBC du Parisis	7 voix	Hand'Fosses Marly	3 voix
Cergy HB	10 voix				

► 9 club du comité du Val-d'Oise absents, soit 35 voix

HBC Franconville	7 voix	HBC Sannois	3 voix	HBC Beauchamps	3 voix
US Ézanville-Écouen	6 voix	Ass. Marinoise	4 voix	ASC Cormeillais	3 voix
CM Garges	4 voix	Magny HBC	3 voix	Pontoise HBC	2 voix

Le quorum de 897 voix sur 1382 possibles et 137 clubs présents sur 252 attendus étant atteint à 10h00, le président déclare la 1^{re} assemblée générale ordinaire de la ligue Île-de-France de handball ouverte.

Le secrétaire général remercie les participants de leur patience, salue Monsieur Alain Koubi vice-président de la FFHandball de sa présence et lui passe la parole.

Alain Koubi souhaite à toutes et tous une bonne assemblée générale.

ALLOCATION DE GEORGES POTARD :

La nostalgie, cette résistance à l'irréversibilité disait Vladimir Jankélévitch, ne doit plus nous envahir.

Après ces premiers mois à travailler ensemble pour un territoire unique du handball francilien, je note au passage que pour l'instant la résolution de l'équation ligues IFE + PIFO = ligue IDF, s'est passée sans heurts notables, si ce n'est le retrait prématuré du terrain par quelques dirigeants s'étant estimés désapprouvés par leurs clubs alors qu'il ne s'agissait là que de l'expression de la démocratie. Nous avons vécu cette première étape comme celle de l'apaisement pour ceux qui doutaient encore.

Je crois que pour l'immense majorité d'entre nous, nous sommes résolument entrés dans une ère de partage de nos destinées, de tout notre avenir commun, nous tous, ligue, comités et clubs de quelque niveau et horizon géographique que ce soit. Il va se traduire par l'adoption du premier budget de notre association nouvelle donne.

Nous avons pu, sans trop de dégâts, aller à marche forcée vers l'homogénéisation d'une grande partie de nos tarifs, par l'alignement de ceux de l'ex-ligue IFE sur ceux de l'ex-ligue PIFO. Nous nous sommes abondamment expliqués sur ce point pendant la campagne menant à l'AG électorale de fin février dernier. Je dois dire que certains bons esprits nous conseillaient, benoîtement à l'époque, sur ce point de moyenniser, c'est-à-dire de diminuer partiellement les tarifs Est et d'augmenter parallèlement ceux de l'Ouest d'un montant identique, pour trouver un juste milieu. Je me suis nettement opposé dès le départ à ce que des clubs fassent les frais de cette opération et je crois, que bien aidé par le développement de nos associations sportives elles-mêmes, accueillant quelques milliers de licenciés de plus que précédemment incités à pousser la porte d'entrée de nos salles par les excellents résultats de nos représentations nationales et la qualité de l'accueil de nos associations sportives, nous arrivons à avancer sans casse.

Restons prudents, car nous ne devons pas ignorer que lors de la prochaine rentrée de septembre 2017 nous pourrions assister à un reflux avec un recul espérons-le raisonnable des inscriptions nouvelles. Et quelques abandons.

En tous cas, mes remerciements vont aussi aux clubs ex-Ouest d'accepter ce deal qui nous permet, sans diminution de nos différents chantiers de formation et de développement, de continuer à aller de l'avant, ce qui est un minimum pour une ligue qui est la plus importante du handball français forte de ses 50 000 licenciés et licenciées. S'il y avait besoin de passer un peu de baume,

je rappellerai au passage que la part ligue des tarifs ex Ouest n'ont – mis à part un demi-euro en 2015 – pas bougé d'un centime depuis 2013. Quatre ans déjà !

Nos clubs ex-Est ne seront pas oubliés dans ces remerciements d'accepter de ne pas résister à quelques changements, notamment dans des processus de facturation qui, quoiqu'il en soit au final, vont vers le bien de tous, dans le sens d'un allègement de leur trésorerie et constituent une contrainte administrative bien légère au regard des quelques cent mille euros qui leur seront rendus collectivement sur le coût de leurs licences. Nous sommes bien là dans une approche gagnants/gagnants en visant un seul but : l'intérêt général de notre discipline en Île-de-France.

Nos commissions se mettent en ordre de marche, la répartition des missions entre les différents membres du personnel va se terminer. Le regroupement des équipes est entamé.

L'activité institutionnelle est bien engagée, avec une bonne douzaine de réunions du bureau directeur, 2 du CA et autant de notre comité directeur, sans compter celles de nos commissions, et celles sur les mêmes thèmes qui se déroulent dans nos comités et à l'intérieur de nos clubs. À l'extérieur aussi d'ailleurs, avec nos partenaires institutionnels de tous bords, au niveau local, régional et national. Je pense aussi à toutes ces populations de joueurs, de techniciens, d'arbitres, de dirigeants de clubs qui continuent leur mouvement d'excellence pour faire vivre notre handball.

Mises bout à bout, ces minutes prélevées par chacun sur sa liberté représentent des centaines d'heures de bénévolat de tout acabit, des jours et des jours d'actions pour le bénéfice des autres qui traduisent bien la vitalité de nos organisations. C'est le sang du handball qui coule dans les veines de notre société, enrichissant ce lien social dont nous avons bien besoin dans ces périodes pas toujours faciles pour nombre de nos concitoyens.

Créer du lien, faire preuve d'empathie, s'intéresser aux autres, informer et communiquer. Nos canaux de dialogue se développent : une bonne douzaine, déjà, de notre journal hebdomadaire, notre nouveau site internet dont nous allons montrer dans quelques instants les premières pages et qui est quasiment opérationnel, le Facebook de notre ligue qui dévore les informations pour nous permettre de rester ensemble autour de nos projets.

Alors tout va bien ?

Voire car, comme pour nos clubs, on enregistre un désengagement de certains de nos supporters institutionnels traditionnels, et pas qu'un peu ! Subir un recul brutal de 60 000 euros sur nos subventions n'ira pas sans le redéploiement de certaines de nos actions. Mais, nous tous ensemble nous tiendrons le cap, comme l'ont tenu tous nos clubs qui ont obtenu des accessits et des premiers prix à tous niveaux. Une montée en division supérieure de quelque niveau que ce soit, constitue toujours pour les intéressés une grande satisfaction de voir ainsi récompensé le devoir accompli. C'est sans contexte une fierté d'obtenir ainsi une évaluation très positive de son travail gratuit. C'est sans doute ainsi que, légitimement, nos amis du Tremblay-en-France HB et du Massy EHB vivent leur accès au paradis des handballeurs.

Je nous souhaite une bonne et excellente AG, positive, constructive, riche d'échanges dans notre intérêt commun bien compris.

Le Secrétaire Général de la ligue reprend la parole. Il présente au vote de l'assemblée la **validation du procès-verbal de l'assemblée générale électorale du 25 février 2017**

👉 *P. Pudelko, président du comité du Val-de-Marne signale que le HBC Fresnes, contrairement à ce qui est indiqué dans ce compte-rendu, n'était pas présent.*

> Le PV définitif sera rectifié

➤ **Vote n°1 : adoption du PV de l'AG du 25 février soumise au vote de l'assemblée.**

- 132 votants, 129 votes, 864 voix, 771 exprimés
- **Pour : 771 (89,2 %) => validé**
- Contre : 0
- Abstention : 93 (10,8 %)

Le secrétaire Général présente ensuite, après son rapport moral, les rapports d'activité des différentes commissions.

RAPPORT MORAL DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

👉 *Pas de question*

➤ **Vote n°2 : Adoption rapport moral**

- 132 votants, 128 votes, 864 voix, 769 exprimés
- **Pour : 769 (89,0 %) => validé**
- Contre : 0
- Abstention : 95 (11 %)

RAPPORTS DES COMMISSIONS :

COMMISSION TERRITORIALE D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

👉 *Pas de question*

➤ **Vote n°3 : Adoption rapport COC**

- 132 votants, 128 votes, 864 voix, 785 exprimés
- **Pour : 769 (89,0 %) => validé**
- Contre : 16 (1,9 %)
- Abstention : 79 (9,1 %)

COMMISSION TERRITORIALE D'ARBITRAGE

👉 *Un président de club du Val-de-Marne s'est étonné de ne pas voir l'école d'arbitrage de son club distingué alors qu'ils formaient des Juges arbitres jeunes.*

> Cette année les modalités ont changé et il y avait une date limite d'envoi à la fédération. Philippe Pudelko a pris la parole sur le sujet et a expliqué qu'ils ont échangé au sein du CA du comité 94 et qu'ils avaient rattrapé les dossiers pour rectifier le problème.

➤ **Vote n°4 : adoption rapport CTA**

- 132 votants, 128 votes, 864 voix, 750 exprimés
- **Pour : 726 (84,0 %) => validé**
- Contre : 24 (2,8 %)
- Abstention : 114 (13,2 %)

COMMISSION TERRITORIALE DES JEUNES ARBITRES PIFO

👉 Pas de question

➤ **Vote n°5 : adoption rapport CTJA PIFO**

- 132 votants, 129 votes, 864 voix, 730 exprimés
- **Pour : 714 (82,6 %) => validé**
- Contre : 16 (1,9 %)
- Abstention : 134 (15,5 %)

COMMISSION TERRITORIALE DE DISCIPLINE

👉 Pas de question

➤ **Vote n°6 : adoption rapport CTD**

- 132 votants, 129 votes, 864 voix, 795 exprimés
- **Pour : 753 (87,2 %) => validé**
- Contre : 42 (4,9 %)
- Abstention : 69 (8 %)

COMMISSION TERRITORIALE DES RECLAMATIONS ET LITIGES

👉 Pas de question

➤ **Vote n°7 : adoption rapport CRL**

- 132 votants, 129 votes, 864 voix, 803 exprimés
- **Pour : 777 (89,9 %) => validé**
- Contre : 26 (3 %)
- Abstention : 61 (7,1 %)

COMMISSION TERRITORIALE DES STATUTS ET DES REGLEMENTS

> Pour des problèmes d'équité entre les clubs des deux ex-ligues (gommer les différences entre les deux règlements), il a été décidé d'appliquer une année blanche (saison 2016-2017) pour la CMCD. Pas de question

➤ **Vote n°8 : adoption rapport CSR PIFO**

- 132 votants, 129 votes, 864 Voix, 798 exprimés
- **Pour : 737 (85,3 %) => validé**
- Contre : 61 (7,1 %)
- Abstention : 66 (7,6 %)

COMMISSION TECHNIQUE (ne se vote pas)

G Pas de question

TRÉSORERIE FINANCES

> Présentation des comptes de l'ex-ligue PIFO

👉 Pas de remarque

➤ **Vote n°9 : approbation comptes 2016 ex-ligue PIFO**

- 133 votants, 131 votes, 871 voix, 685 exprimés
- **Pour : 680 (78,1 %) => validé**
- Contre : 5 (0,6 %)
- Abstention : 186 (21,4 %)

> Présentation des comptes de l'ex-ligue IFE

👉 Pas de remarque

➤ **Vote n°10 : approbation comptes 2016 ex-ligue IFE**

- 133 votants, 131 votes, 871 voix, 646 exprimés
- **Pour : 573 (65,8 %) => validé**
- Contre : 73 (8,4 %)
- Abstention : 225 (25,8 %)

> Présentation des comptes de l'AHF

👉 Pas de remarque

➤ **Vote n°11 : approbation comptes 2016 AHF**

- 133 votants, 127 votes, 871 voix, 613 exprimés
- **Pour : 600 (68,9 %) => Validé**

- Contre : 13 (1,5 %)
- Abstention : 258 (29,6 %)
- **Vote n°12 : approbation du solde du résultat 2016 en réserves**
- 133 votants, 131 votes, 871 voix, 717 exprimés
- **Pour : 708 (81,3 %) => validé**
- Contre : 9 (1 %)
- Abstention : 154 (17,7 %)
- **Vote n°13 : proposition de donner quitus aux trésoriers**
- 133 votants, 130 votes, 871 voix, 802 exprimés
- **Pour : 802 (81,3 %) => validé**
- Contre : 0 (0 %)
- Abstention : 69 (7,9 %)

Georges Potard, avant de passer aux projets, rend hommage à Jean-Louis Kimmoun qui fut, pendant deux mandatures, son homologue sur la ligue Est, lui adresse, en son nom ainsi qu'au nom de tous les clubs de la ligue Île-de-France, de chaleureux remerciements pour son action et ses meilleurs vœux d'avenir. Un cadeau lui est remis.

PROJETS DES COMMISSIONS :

COMMISSION TERRITORIALE D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

- o Le président de la commission fait un rappel succinct des éléments développés dans le document préparatoire à l'AG.
 - o Au sujet de sanctions financières proposées pour les derniers matchs qui ne seraient pas joués certains clubs vont remarquer :
 - ☞ *HBC Thierrypontain s'est exprimé concernant le forfait de son équipe lors de la dernière journée. Il aurait cherché à prévenir la ligue mais elle est fermée le samedi, il n'y a pas de téléphone sur les conclusions de match pour prévenir le club recevant ou les arbitres. Il n'avait que 5 joueuses et la gardienne pour faire le match et ne souhaitait pas faire le déplacement dans ces conditions.*
 - > On peut jouer avec 6 joueuses et cet exemple va plutôt dans le sens des sanctions proposées
 - ☞ *FB2M : La trésorière du club estime arbitraire le montant du forfait à 300 € sur les 3 dernières journées en justifiant sa remarque sur le fait qu'il est parfois difficile de finir la saison avec des effectifs suffisants.*
 - > Il n'y a rien d'arbitraire, puisque la règle est clairement annoncée. Par ailleurs un championnat se dispute jusqu'à la dernière date quel que soit son classement à 3 journées de la fin et chacun doit engager ses équipes en fonction de ses propres effectifs.
 - o Pour les championnats, des interrogations de clubs portent ont été soulevées :
 - ☞ *SavignyHB91 : Pourquoi avoir choisi une catégorie de moins de 17 en garçons et moins de 18 en filles et ne pas avoir harmonisé la même organisation pour les deux championnats masculins / féminins.*
 - > Éric Calcagnini explique que faire des moins de 17 en féminines serait difficile par manque d'effectif pour cette catégorie mais aussi Pascal Person qui souligne que pour les 14 ans des pôles il n'est pas question de les autoriser à jouer en moins de 18, et que par ailleurs les -17 qualifient les -18 nationaux la saison suivante
 - ☞ *Bois-Colombes SHB interroge à propos des filles nées en 2002 : peuvent-elles jouer en moins de 17 ans avec une demande de sur classement, et quelle est la démarche?*
 - > Ce n'est plus en moins de 17 mais moins de 18 et oui puisque sur 3 années d'âge possible il faudra juste remplir les documents nécessaires : certificat médical, autorisation parentale, accord de la COC concernée.
 - ☞ *Question sur championnats régionaux féminins avec la N3 qui devient régionale ?*
 - > F. Badin et N. Zajac expliquent et commentent les tableaux figurant dans le dossier de l'AG.
- Les débats amènent à dissocier le projet coupe de la ligue du reste du projet de la COC, le débat étant clos, hors coupe de la ligue donc, les autres propositions de la COC sont soumises au vote des clubs.

➤ **Vote n°14 : adoption du règlement COC IDF**

- 134 votants, 132 votes, 878 Voix, 832 exprimés
- **Pour : 759 (86,4 %) => adopté**
- Contre : 73 (8,3 %)
- Abstention : 46 (5,2 %)

➤ **Vote n°15 : adoption du règlement particulier COC IDF (sans coupe de la ligue)**

- 134 votants, 132 votes, 878 voix, 769 exprimés
- **Pour : 675 (76,9 %) => adopté**
- Contre : 94 (10,7 %)
- Abstention : 109 (12,4 %)

Coupe de la ligue : certains clubs ont des réticences quant à la notion obligatoire de la participation à cette compétition :

- ☞ *HBC Serris: les équipes nationales doivent déjà participer au championnat de France + la coupe de France (obligatoire et payante). Beaucoup de clubs ne jouent pas le jeu et envoi déjà leurs équipes bis ou réserves pour ne pas être forfait aux dates des rencontres quand elles ne veulent/peuvent ou ne souhaitent pas engager des frais supplémentaires sur une saison. Il serait dommageable d'obliger les clubs nationaux à reproduire ce schéma pour une coupe de la ligue.*
- ☞ *Torcy HB MLV : les clubs ont un calendrier déjà bien rempli, il est difficile de trouver des disponibilités supplémentaires dans les gymnases pour plus de match en plus des championnats jeunes, il n'est pas favorable à l'obligation pour les nationaux à la coupe de la ligue.*
- > Pour clore ce débat il est proposé aux clubs l'extension de la coupe de la ligue à l'ensemble de la ligue Île-de-France en enlevant la notion inscription obligatoire pour les clubs nationaux.

➤ **Vote n°15 bis : adoption du règlement de la coupe de la ligue) : 2 niveaux (nationaux / régionaux & départementaux) et aucune obligation d'engagement**

- 134 votants, 131 votes, 878 Voix, 791 exprimés
- Pour : 707 (80,5 %) => Adopté
- Contre : 84 (9,6 %)
- Abstention : 87 (9,9 %)

COMMISSION TERRITORIALE D'ARBITRAGE

o Jean-Philippe Mennesson félicite le travail et les excellents résultats de nos binômes en championnat de France ainsi :

- Deux binômes accèdent au G1
 - Chami Miloud & Mili Aïssame
 - Pajot Mathias & Pajot Mathieu
- Trois binômes accèdent en G3
 - Aissaoui Mohamed & El Hamdaoui Ismael
 - Bamba Cédric & Rousseau Benjamin
 - Paquin Michaël & Vincelet Kevin
- Un binôme accède au G4
 - Kitoko Haidi & Moment Katy
- Trois juges arbitres superviseurs nationaux
 - Benrhazal Mohamed
 - Devay Sebastien
 - Renard Sebastien
- Promu juge arbitre délégué technique
 - Marc-Nabet Yaël

o Interrogations des clubs :

👉 *L'Hay les Roses : Comment va se faire la mise en place de la formation de l'école d'arbitrage ?*

> En accord avec la Fédération, les rubans pédagogique (contenus de formation) viennent de sortir et nous allons avec l'ITF (Institut territorial de formation) pouvoir mettre en place les formations des formateurs dès septembre.

👉 *Quel sera le cout des formations arbitrage ?*

> Faible par la FFHandball et à terme transféré à l'ITF (dixit Alain Koubi)

👉 *Les VAE seront-elles mises en place ?*

> En théorie oui

👉 *Ne craignez-vous pas une perte potentielle d'arbitres régionaux quand ils ne seront plus dans les clubs ?*

> Alain Koubi précise que dans des ligues test (Languedoc) ça s'est très bien passé et qu'une nouvelle CMCD pour l'arbitrage sera mise en place et applicable pour fin 2020.

👉 *Y aura-t-il une péréquation ?*

> Oui par niveau mais il faudra remplir l'Hand et la FdMe

👉 *Aujourd'hui les clubs indemnisent leurs arbitres, comment allez-vous maîtriser le marché des responsables et accompagnateurs d'école d'arbitrage ? Ne craignez-vous pas un risque de défections des arbitres régionaux qui ne seront plus indemnisés par les clubs dans le nouveau système ?*

> Concernant les défections, les indemnités d'arbitrage seront très certainement revues à la hausse afin de motiver nos arbitres et des conditions ou mesures particulières devront être prise pour encadrer la future organisation des écoles d'arbitrage et éviter un marché secondaire des responsables et accompagnateurs d'école d'arbitrage.

👉 *RSC Champigny : Les formations d'accompagnateur et responsable d'école d'arbitrage seront elles payantes ? si oui combien ?*

> Oui, mais les tarifs ne sont pas encore définis, cela ne devrait pas être d'un montant très élevé. Les VAE seront peut-être acceptées.

👉 *TS Vicinois 88 attire l'attention sur la problématique du manque de sanction lorsqu'une équipe ayant décidé de jouer avec de la colle, quelle qu'en soit la couleur alors qu'une interdiction d'utilisation est indiqué sur le gymnase, que les informations ont été rappelées en amont du match et malgré l'annotation portée par l'arbitre sur la feuille de match, le club visiteur n'a reçu aucune sanction (match perdu comme le définit le règlement).*

> Un rappel sera fait aux commissions sportives, mais aussi aux arbitres de bien prendre en note les réclamations relatives à l'utilisation de la colle, mais aussi à quel moment elles ont été faites.

o Paiement des arbitres : les arbitres sur l'ensemble de la ligue seront dès le début de la saison prochaine, comme cela se fait depuis 8 saisons sur l'ex-territoire PIFO, payés « au cul du camion ». Ce système présente de nombreux avantages et non des moindres :

- les clubs n'ont plus d'avance provisionnelle en début de saison à faire, ce qui soulage leur trésorerie,
- les arbitres sont indemnisés immédiatement, au lieu d'attendre 4 à 6 semaines,
- la ligue évite des centaines d'écritures inutiles car sans aucune valeur ajoutée.

Cette information génère quelques remarques comme :

👉 *Club : ne serait-il pas possible à l'heure moderne d'aujourd'hui de réaliser des paiements par virement bancaire ?*

> les clubs ex-PIFO sont sous ce système depuis 8 ans et ont réussi à s'adapter à cette exigence. Il est normal pour les clubs ex-ligue IFE de s'interroger sur ce changement qui contraint forcément les clubs à s'organiser en interne, mais tout le monde y trouve son compte à la fin. Le club ne paye pas en avance en début de saison une avance de trésorerie pour l'arbitrage, les arbitres sont indemnisés tout de suite et la ligue n'intervient pas dans le schéma de règlement des indemnités.

👉 *Comment vérifier les indemnités réclamées par les arbitres ?*

> les arbitres doivent imprimer leur feuille de frais avec le montant qui est indiqué sur leur convocation de match envoyé par le système iHand. Cette feuille fait preuve et vaut pour facture pour le club.

👉 *Une remarque est faite en séance relatant que certains arbitres remplissent vraiment « salement » ces éléments.*

> Il est demandé à Jean Philippe de faire un rappel aux arbitres pour faire un effort à ce sujet.

Le débat étant clos, le projet est soumis au vote de l'assemblée.

➤ **Vote n°16 : adoption du projet CTA**

- 134 votants, 129 votes, 878 Voix, 782 exprimés
- Pour : 497 (56,6 %) => adopté
- Contre : 285 (32,5 %)
- Abstention : 96 (10,9 %)

COMMISSION DES STATUTS ET DE LA RÉGLEMENTATION

Le projet Règlement CMCD suscite quelques interrogations quant au nombre d'arbitres par rapport au nombre d'équipes.

👉 *Torcy HBMLV : si un club a son équipe première en nationale et deux équipes en région, il lui faudra remplir une CMCD par équipe région ?*

> Oui

👉 *CS Valenton rappelle que les licences avenir et jeune dirigeant n'existe plus.*

> Oui, les tableaux sont à corriger

👉 *Cesson-Vert-St-Denis HB : il faut être vigilant sur les CMCD JAJ car avec 2 arbitrages par tiers dans la saison en fin de saison il y a très souvent des blessures.*

> Oui, il y a aura plus de vigilance et de contrôle en cours de saison qu'il n'y en a eu cette saison, mais cette vigilance se partage avec les clubs.

> CMCD page 69 domaine arbitrage corriger les points 30 au lieu de 70 pour le juge arbitre observateur et 70 au lieu de 30 pour juge arbitre régional.

Après les réponses et commentaires de la présidente de la commission le projet est soumis au vote des congressistes :

➤ **Vote n°17 : Adoption rapport CMCD 2017-2018**

- 134 votants, 127 votes, 878 voix, 769 exprimés
- **Pour : 534 (60,8 %) => adopté**
- Contre : 235 (26,8 %)

Modification des statuts de la ligue

Résolution CSR 1 – TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL DE MALAKOFF À BONDY

Exposé des motifs

- A. Au plan *management* : il est indispensable de réunir les deux équipes sur un site identique, afin de renforcer le sentiment d'appartenance et l'osmose, et de faire disparaître les anciennes notions de territoire est et ouest.
- B. Au plan de la pertinence : les surfaces disponibles à Bondy répondent parfaitement à nos besoins ce qui n'est pas le cas de nos 250 m² à Malakoff.
- C. Au plan financier : nous ne payons pas de loyer sur Bondy, dont nous sommes propriétaires, alors que sur Malakoff nous supportons 2000 euros mensuels plus les charges sur deux surfaces :
 - La première de 150 m², avec un bail 3/6/9 dont le triennal en cours se termine le 15 décembre prochain. Nous devons donner congé 6 mois avant cette échéance, soit le 15 juin afin d'éviter de repartir pour 36 nouveaux mois de loyer de 1500 euros + 500 euros de charges... pour rien.
 - Sur la deuxième partie de 50 m² avec 500 euros de loyer mensuel, l'échéance du bail est encore à une vingtaine de mois. Nous négocions un départ anticipé.

Merci d'autoriser le transfert du siège social avec changement d'adresse statutaire : aller du 13 allée Jacques-Brel – 92240 Malakoff au 34 rue Henri-Varagnat – 93143 Bondy.

Résolution CSR 2 – TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL DE BONDY À LA MAISON DU HANDBALL COURANT 2018

Exposé des motifs

Le siège de la ligue Île-de-France au plus près du terrain

La Maison du Handball qui sera livrée à la mi-2018 pourrait abriter les locaux administratifs de la ligue Île-de-France de handball.

Cette affirmation n'allait pas de soi, tant elle était porteuse d'interrogations quand son décentrage par rapport à la région francilienne nous posait un grave questionnement, relatif à la mobilisation de nos bénévoles travaillant dans nos différentes commissions, au risque de déséquilibrer notre organisation en tenant éloignés trop de nos concitoyens handballistiques issus de l'Ouest francilien.

Notre installation dans les locaux de la Maison du Handball fait sens quand on en analyse tous les avantages :

1. locaux neufs,
2. surface suffisante,
3. loyer très modéré pour la région parisienne,
4. disposition des services généraux de ladite Maison pour nos besoins de fonctionnement,
5. des salles de réunion de diverses dimensions,
6. restauration inter-services au bénéfice du personnel ainsi que des bénévoles venant siéger à la ligue,
7. possibilité même d'hébergement pour quelques nuitées,
8. proximité avec les services administratifs de la fédération permettant de régler plus rapidement quelques problèmes,
9. facilité d'accès au top *management* fédéral et aux élus responsables de diverses commissions facilitant les échanges et les prises de décisions,

10. sentiment d'appartenir un peu plus à notre monde du handball,
11. proximité peut être de l'un de nos sites d'excellence,
12. possibilité d'organiser des circonstances de formation,
13. disposition de l'amphithéâtre fédéral...

Tout cet inventaire très factuel, pesait-il suffisamment lourd face à la dure règle qui allait imposer toujours aux mêmes bénévoles éloignés de produire l'effort de la route ou de s'abstenir de rendre service... en rendant les armes? De cela il n'en était pas question et il n'en est pas question encore aujourd'hui! Heureusement une solution est à notre disposition.

Rappelons tout d'abord, que la ligue n'est que le nœud nodal administratif de notre association. Ainsi, grâce aux outils modernes d'internet et de Gest'hand, les clubs ne viennent pas spontanément nous visiter, sauf contraints et forcés pour une convocation en commission de discipline par exemple.

Si tu ne viens pas à Lagardère... c'est à nous d'y aller. Dans le droit fil de cette même démarche, voilà nos propositions et engagements afin d'assurer la continuité du service entre la ligue et les clubs :

- > tenue des réunions du conseils d'administration territorial : lieu itinérant au siège des comités qui voudront bien nous héberger.
- > tenue des réunions du bureau directeur au siège de la ligue
- > tenue des réunions du comité directeur : chaque saison, un au siège de chacun de nos 8 comités, les autres au siège de la ligue
- > tenue des réunions commissions COC et CRA, ainsi qu'ETT : itinérantes selon un planning à dresser en début de chaque saison
- > tenue des réunions de la commission de discipline territoriale géographique tenant compte de la situation des dossiers
- > accélération des envois sur le terrain de nos agents de développement territoriaux pour réaliser leurs diverses missions
- > renforcement de nos actions de communication.

Dans ce contexte très favorable, merci d'autoriser le transfert en tant que de besoin, et le changement de notre adresse statutaire courant 2018, ce que nous ferons ensuite valider par notre prochaine AG Ordinaire.

Modification du règlement intérieur de la ligue

Résolution CSR 3 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 6.3 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Il apparaît indispensable de modifier le règlement intérieur de la ligue concernant l'écriture de l'article 6.3 – Élection des autres membres du conseil d'administration, comme suit :

6.3 – Élection des autres membres du conseil d'administration

6.3.1 Déclaration de candidature

6.3.1.1

Dans les collèges départementaux les candidats sont proposés à l'assemblée générale régionale par chaque département sous la forme d'un binôme, composé d'un homme et d'une femme, élu lors d'une assemblée générale départementale des clubs. **Les conditions de désignations de ce binôme sont fixées par les statuts et le règlement intérieur de chaque comité.** À défaut de proposer ce binôme, le département correspondant ne sera pas représenté au conseil d'administration de la ligue.

6.3.1.2

Après désignation par l'assemblée générale départementale des clubs, les candidatures doivent être adressées par lettre recommandée avec avis de réception, ou déposées au secrétariat de la ligue au plus tard cinq semaines avant la date prévue des élections. Il en est délivré récépissé.

[Cela veut dire que les assemblées générales électives départementales doivent se tenir au moins cinq semaines avant l'assemblée générale élective régionale]

6.3.1.3

Chaque candidature doit indiquer les nom, prénom, date et lieu de naissance, domicile, profession, club, n° de licence, fonctions éventuelles dans le monde du handball du candidat, ainsi que le collège départemental dans lequel il est candidat.

6.3.2 Mode de scrutin

~~6.3.2.1~~

~~Le vote s'effectue par collège départemental.~~

~~6.3.2.2~~

~~Les seize autres membres du conseil d'administration sont élus par collège départemental, au scrutin binominal majoritaire à un tour.~~

6.3.2.1

Dans Pour chaque collège départemental, les deux représentants sont élus ensemble au scrutin secret par l'assemblée générale régionale, à la majorité absolue au premier tour ou à la majorité relative au second tour.

6.3.2.2

Si, après application des dispositions précédentes, il demeure des sièges non pourvus, ceux-ci restent vacants jusqu'à la plus proche assemblée générale, à l'occasion de laquelle il sera procédé à une (ou des) élection(s) partielle(s).

Merci d'autoriser ces modifications.

► Vote n°18 : adoption de la modification des statuts de la ligue relative au transfert du siège de la ligue de Malakoff à Bondy

- 134 votants, 127 votes, 878 voix, 781 exprimés
- **Pour : 700 (79,7 %) => adopté**
- Contre : 81 (9,2 %)
- Abstention : 97 (11 %)

► **Vote n°19 : adoption de la modification des statuts de la ligue relative au transfert du siège de la ligue à Créteil courant 2018**

- 134 votants, 127 votes, 878 voix, 801 exprimés
- **Pour : 694 (79 %) => adopté**
- Contre : 107 (12,2 %)
- Abstention : 77 (8,8 %)

► **Vote n°20 : adoption de la modification du règlement intérieur de la ligue relative à l'élection des membres du CA**

- 134 votants, 130 votes, 878 Voix, 726 exprimés
- **Pour : 721 (82,1 %) => adopté**
- Contre : 5 (0,6 %)
- Abstention : 152 (17,3 %)

Approbation des binômes départementaux au CA ligue

► **Vote n°21 : approbation du binôme du Comité 93 (M^{me} Waleska Boudon et M. Pierre Terramorsi) au CA ligue**

- 134 votants, 129 votes, 878 Voix, 806 exprimés
- **Pour : 795 (90,5 %) => adopté**
- Contre : 11 (1,3 %)
- Abstention : 72 (8,2 %)

► **Vote n°21 bis : approbation du binôme du Comité 95 (M^{me} Nathalie Benard et M. Dominique Jarrigeon) au CA ligue**

- 134 votants, 126 votes, 878 Voix, 772 exprimés
- **Pour : 742 (84,5 %) => adopté**
- Contre : 30 (3,4 %)
- Abstention : 106 (12,1 %)

COMMISSION DE DISCIPLINE

La FFHandball lors de sa dernière AG à Créteil a décidé que la commission de discipline serait désormais territoriale. Pour répondre à des exigences locales, le territoire a opté pour une gouvernance partagée et choisi de remplacer à l'identique les commissions départementales de discipline par des sous commissions départementales de discipline, pour lesquelles, par délégation du président de la ligue, le fonctionnement et les attributions ne changeront pas.

Les instructeurs de chaque département feront partie d'un pôle territorial et pourront intervenir sur chaque département du territoire.

Tous les membres des sous commissions seront membres de la commission territoriale et leurs présidents en seront les vice-présidents.

► **Vote n°22 : approbation du projet de la commission de discipline**

- 134 votants, 125 votes, 878 Voix, 722 exprimés
- **Pour : 703 (80,1 %) => adopté**
- Contre : 19 (2,2 %)
- Abstention : 156 (17,8 %)

TRÉSORERIE FINANCES

Le premier budget de la première mandature de notre ligue Île-de-France de Handball porte de nombreuses empreintes.

Au niveau des dépenses, il recèle celles :

- des frais de personnel, portés notamment par les opérations de recrutement divers indispensables pour la bonne marche de notre immense entité ;
- côté pôles, il enregistre la nourriture de besoins relatifs au renforcement du parcours de performance fédérale, avec l'ouverture d'un second site d'accession féminin ;
- *a contrario*, c'est la diminution drastique des engagements suite au caractère éphémère de deux tournois féminins – sur Torcy (résurgence de 2015) et sur Plaisir (tournoi qualificatif, en mars 2016, pour le championnat d'Europe U20 féminin) – ainsi que la disparition des dépenses liées au Mondial 2017. Il est maintenant derrière nous et avec quel succès.

Les effets de synergie sont rares. Ils seront plus sensibles sur les prochains exercices, car :

- nous maintenons, dans le cadre du parcours de performance fédérale (PPF), nos besoins de formation au même niveau global,
- l'enregistrement des gains sur le loyer de Malakoff, induits par le regroupement de nos équipes administratives sur Bondy, ne commencera qu'à partir de janvier 2018,
- la disparition d'un certain nombre de contrats, comme ceux des assurances et de l'entretien du site de Bondy, ne comptera que si nous décidons de migrer fin 2018 vers la Maison du Handball.

Au plan des recettes, on retiendra :

1. La grande affaire de l'exercice, c'est, bien sûr, l'alignement des tarifs ex-ligue IFE sur ceux de l'ex-ligue PIFO, sur lequel nous nous étions engagés tout au long de la campagne pour la direction de l'exécutif francilien. Rappelons que le traité de fusion nous donnait jusqu'à fin 2020 pour y parvenir. Mais nous faisons un grand pas en avant dès cette année, en franchissant l'essentiel des haies qui se présentaient à nous. Ce coût impressionnant pour le budget de la ligue, se traduit, notamment, par un « rendu » de plus de cent mille euros sur le coût des licences pour la centaine de nos clubs de l'ex-territoire est-francilien concernés. Nous avons pu, aussi, lancer un clin d'œil aux clubs de l'ex-territoire ouest-francilien.
2. La dégringolade très très inquiétante des subsides alloués par le Conseil Régional : moins 110 000 euros !
3. L'heureuse conséquence du travail de développement des clubs sur l'augmentation importante du nombre de nos licenciés qui nous apporte, à tous, un supplément de recettes bienvenu dans le contexte décrit plus haut.

Dans ce cadre, nous vous proposons de coter nos dépenses à 3 063 028 euros, et nos recettes à 2 929 694 euros, pour une impasse budgétaire de 133 834 euros entraînant un prélèvement d'un montant identique sur nos fonds propres.

Les dépenses du budget 2017 dans le détail

Nous connaissons :

- En frais de personnel + 123 KE comprenant :
 - > les premières charges relatives à la rémunération de deux entrants, et non des moindres, puisqu'il s'agit du futur directeur de la ligue dont nous prévoyons l'embauche après les vacances d'été, ainsi que du responsable de l'arbitrage territorial à la même époque ;
 - > parallèlement, nous aurons quelques ajustements sur les personnes migrant de Malakoff à Bondy, et touchées par un allongement de leur trajet vers leur nouveau lieu de travail ;
 - > enfin, le départ négocié d'un collaborateur pourrait charger l'édifice, alors que nous procéderons, dès fin août prochain, au remplacement du responsable du site d'accession (au pôle féminin) de Fontainebleau.
- Sur les licences (+ 107 KE), nous reconnaissons l'effet de la forte progression de du nombre de licenciés produits par les clubs (plus de 4 000), conjugué à l'augmentation du tarif fédéral de 1 euro relatif à la Maison du Handball.
- Côté pôles (+25 KE), nous notons la disparition de dépenses notables : la rémunération des services de l'ex-ligue IFE sur l'AHF, ainsi que les lignes d'abondement de l'AHF par les deux ex-ligues (153 KE). Elles sont dorénavant intégrées dans nos comptes unifiés.
- Sur les formations et stages (+ 8 KE), les besoins restent à l'identique, la fédération ayant autorisé le maintien de nos deux équipes de ligues en garçons et en filles compte tenu de la richesse du vivier de notre territoire. Et surtout, la fusion ne fait qu'additionner le nombre de clubs et de licenciés qui produisent, forcément, les mêmes besoins sur cet item.
- Sur la territorialité (-33 KE), on constate le retour à un cheminement normal des subsides reçus de la fédération dans le cadre du FADTE (fonds d'aide au développement des territoires et à l'emploi).
- Au plan des services (-23 KE), nous enregistrons la disparition des « prestations IFE », que réglait l'AHF à l'ex-ligue IFE afin de rémunérer le temps passé par ses personnels, sur l'administratif des pôles espoirs.
- Manifestations/développement subit l'impact du caractère éphémère de deux tournois féminins (Torcy – résurgence de 2015 – et Poissy – tournoi qualificatif en mars 2016 pour le championnat d'Europe U19 féminin), ainsi que la disparition naturelle des dépenses liées au Mondial 2017 qui est maintenant derrière nous (et avec quel succès!).
- Locaux + 14 KE, subit l'impact des frais de déménagement à prévoir pour migrer de Malakoff à Bondy, et celui de la taxe relative aux droits de mutation de l'immeuble de Bondy de la l'ex-ligue IFE vers la ligue IDF.
- Les frais de déplacement subissent les conséquences de l'étendue géographique du terrain de jeu de notre territoire. Elle contraindra nos dirigeants bénévoles à des trajets beaucoup plus longs, qui se retrouvent dans les chiffres annoncés sur ce paragraphe.
- Enfin en divers, relevons la non reconduction de la subvention développement aux comités de l'ex-territoire est-francilien. C'était un prélèvement sur le résultat de l'exercice 2016 qui, après l'alignement de tarifs, ne peut plus être de mise.

Focus sur les recettes du budget 2017

1. Arrêtons-nous sur l'alignement des tarifs des deux ex-ligues.

Comme vous le constaterez dans le tableau *ad hoc*, nous portons l'essentiel de l'effort sur cet exercice.

Concernant le circuit des licences pour la prochaine saison, nous conserverons la dichotomie entre les deux ex-territoires, en cédant les licences aux comités ex-PIFO qui ensuite les recèdent aux clubs et, côté ex-IFE, nous continuerons à les diriger directement vers les clubs. Dès la rentrée de la saison 2018-2019, nous homogénéiserons ce traitement en passant, sur l'ensemble du Territoire, via les comités qui deviendront les interlocuteurs des clubs en la matière.

Dès 2017-2018, la procédure de facturation par la ligue aux clubs ex-IFE sera modifiée, afin de faciliter tout à la fois la gestion de la trésorerie des clubs et de celle de la ligue. Jusqu'à cette saison 2016-2017 qui se termine, la ligue adressait une facturation du premier tiers des licences fin décembre, puis un deuxième en mars et enfin le troisième en avril. Dès la prochaine rentrée de septembre 2017, nous procéderons de la manière suivante : facturation et prélèvement par dixième mensuel à partir de fin octobre jusqu'à fin juillet de l'année suivante. La fédération procède de la même façon avec la ligue en commençant fin septembre.

En effet, en contre-partie, en quelque sorte, de l'effort financier considérable consenti par la communauté de nos clubs qui résulte de la diminution importante des tarifs consentie, nous demandons aux clubs de nous accompagner dans cette démarche intéressante pour leurs finances, par le respect des échéances. Afin d'illustrer cette problématique, indiquons que, début avril 2017, nous portions une créance globale de 500 000 euros sur les clubs ex-ligue IFE. Cette situation ne peut pas durer, quand l'alignement des tarifs gommara parallèlement 150 000 euros de notre trésorerie, alors que nos recettes subiront de plein fouet le choc du retrait partiel du soutien du Conseil Régional.

2. Au sujet de l'arbitrage

Nous procédons, dès la saison 2017-2018 à l'alignement du système d'indemnisation des juges-arbitres pratiqué en ex-Est sur celui pratiqué sur le côté ex-Ouest. Il avait été mis en place en PIFO il y a 8 ans maintenant et, malgré quelques craintes exprimées face à ce changement, le système fonctionne à la satisfaction de tous les acteurs.

LE PAIEMENT DES ARBITRES SUR LES CHAMPIONNATS DE L'EX-LIGUE IFE EN 2016-2017



SANS AUCUNE VALEUR AJOUTÉE

LE PAIEMENT DES ARBITRES SUR LES CHAMPIONNATS DE LA LIGUE IDF DÈS 2017-2018



3. Côté subventions

Les conséquences du recul du Conseil Régional sont impressionnantes pour nos recettes. Celui-ci considère que le handball francilien a été « trop bien servi » depuis des années, et nous punit en quelque sorte, sans doute d'avoir trop bien travaillé avec ses subsides, en nous annonçant même un nouveau recul possible pour 2018. Pour l'instant, c'est-à-dire pour 2017, ce sont 60 KE qui sont supprimés de notre convention quadriennale. Suppression à laquelle s'ajoute la non-reconduction – logique celle-là – des 50 KE que les deux ex-ligues avaient reçu en soutien du Mondial 2017. Nous ne savons pas le sort qui sera réservé à notre demande de soutien à la préparation de l'Euro féminin de décembre 2018 et de nos actions périphériques.

4. Sur les licences

Si la bonne activité des clubs en développement est la bienvenue, ne succombons pas à l'euphorie. L'expérience nous dicte qu'après une forte augmentation de la venue dans nos clubs, après que nos équipes de France aient glané quelques titres supérieurs, l'effet ressac se produit *ipso facto* l'année suivante, heureusement dans de moindres proportions. C'est ce qui complique l'exercice de prévision sur ce sujet.

Évolution de la situation financière de la ligue Île-de-France de handball

Tous ces ajustements indispensables à la normalisation de notre vie associative entraîneront des conséquences remarquables sur notre situation financière.

Notre bilan arrêté à fin décembre 2017 enregistrera une diminution de nos fonds propres, en fonction de bonnes nouvelles – ou pas – sur le front des licences, de l'ordre de 150 000 euros, avec une projection identique à fin décembre 2018.

Ce retrait attendu de près du tiers de nos disponibilités ne sera pas dramatique dans la mesure où tous les acteurs concernés respecteront leurs engagements. Comme les clubs et les comités, la ligue a des contraintes d'équilibrage de ses dépenses par ses recettes. Ou, plus exactement, entre les sorties côté dépenses et les rentrées de ses recettes. Cette décision que nous avons prise ensemble, suivant en cela les directives du ministère des sports via notre fédération, de fusionner nos deux ligues est exigeante. Dans notre vie commune associative, personne n'est le banquier de personne. Il va de soi que, si le rôle de la ligue est de faciliter la vie des clubs, cette démarche doit se faire dans la concertation. Autrement dit, si l'un des partenaires a besoin d'un soutien passager, il en fait la demande au trésorier régional et ne doit pas l'imposer par des retards de paiement. Car à travers la ligue, c'est l'ensemble des clubs du territoire qu'on risque de pénaliser.

Tous les documents explicitant le budget et ses composantes ont été adressés à chacun et comme vous l'avez constaté le tarif des licences est le même sur tout le territoire, et ce sans augmentation pour les clubs de l'ex-ligue PIFO et une diminution substantielle pour les clubs de l'ex-ligue IFE.

La mise à niveau totale devrait intervenir la saison prochaine bien que le traité de fusion laisse la latitude jusqu'à la saison 2019-2020.

- o Une erreur dans les tarifs : l'engagement à la coupe de la ligue est bien gratuit
- o Georges Potard précise que pour la saison 2017-2018 le paiement des licences par les clubs 77-93-94 se fera par 1/10^e du total de la saison 2016-2017 à partir du mois d'octobre.
- o À partir de la saison 2018-2019 ce paiement se fera par les comités à qui les clubs achèteront les licences.

Le président de la commission répond aux questions

👉 *CS Valenton* : Il est indiqué frais de mutation 13/17 ans alors que nous avons des frais pour 17/18

> Oui, il y a bien une « coquille ». Il faut lire 13/16 ans et rectifier les années d'âges : moins de 13 = 2005 et après ; 13/16 ans = 2004, 2003, 2002, 2001 ; 17/18 ans = 2000, 1999 ; plus de 18 ans = 1998 et avant

👉 *Marolles HB* : pourquoi le montant des amortissements ne figure pas sur le budget et la différence sur le coût des licences ?

> Le montant des amortissements est hors charges d'exploitation. Quant aux licences, leur évolution est, d'une part toujours difficile à estimer avec précision et, d'autre part, la pratique comptable du *cut off* – qui permet de ne prendre en compte pour l'année civile (se terminant fin décembre) que 7 douzièmes des licences délivrées depuis le début de la saison (juin) afin d'en reporter 5 douzièmes sur l'année comptable suivante, afin de financer la fin de saison – complique encore la perspective.

👉 *Club* : pourquoi les tarifs ne sont-ils pas uniformes pour tous les pratiquants de la ligue ? Ce genre de disparités n'est pas toléré au niveau de la loi, cela pourrait être contesté face à un tribunal.

> Cette question est étonnante quand vous disposez des explications dans le dossier de l'assemblée générale. Répétons que les clubs ont voté le traité de fusion des deux ligues qui précisait, entre autres, que les tarifs seraient uniformes au plus tard pour la saison 2019-2020. Nous avons actuellement une très grande avance sur cette « *dead line* », puisqu'il nous restera en 2018 qu'à aligner les tarifs des affiliations et des droits de mutation pour les plus de 18 ans. Alain Kouby précise qu'un texte de loi a été voté pour autoriser cet étalement en annihilant toute velléité juridique.

👉 *Mode de paiement ?*

> Tous moyens, mais privilégier les virements ou prélèvements plutôt que les chèques

➤ **Vote n°23 : approbation du projet de budget et des tarifs pour la saison 2017-2018 – report du résultat à nouveau**

- 134 votants, 125 votes, 878 Voix, 722 exprimés

- Pour : 703 (80,1 %) => adopté
- Contre : 19 (2,2 %)
- Abstention : 156 (17,8 %)

L'ordre du jour étant épuisé le Président remercie les délégués des clubs pour leur participation et lève la séance à 13h45.




Georges Potard
Président



Robert Lafond
Secrétaire Général